



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc, HOERR Thierry, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, LOGEL Christian, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien

Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, MUCKENSTURM Christiane, REHAIEM Audrey, WOLF Carmen

Excusé (es) : Mmes FROMM Carmen (pouvoir à M. HOERR Thierry), HUMMEL Jeannine, PFISTER Anne-Marie, MM. HEIDEIER Honoré, LOHMANN LASCH Florian, PRINTZ Stéphane (pouvoir à M. ANDRES Thomas)

Absents : Mme SCHIMPF Fabienne, M. HOF Jean-Claude

Secrétaire de séance : HOERR Thierry

Nombre de voix délibératives : 19 + 2

◆ ◆ ◆ ◆

Le Conseil municipal s'est réuni en visioconférence afin de respecter les gestes barrières

1) PROPOSITION DE VALIDATION D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REHABILITATION D'UNE ECOLE EN RESTAURANT

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L. 2121-30 et L.2251-3 du Code général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L.3335-1 du Code de la santé publique,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2020 établissant les zones protégées autour de certains établissements en matière de débits de boissons,
- VU l'avis de la commission finances en date du 16 novembre 2020,

Le Maire informe les élus du Conseil municipal qu'afin de pallier à la carence de l'initiative privée, il y aurait la possibilité de transformer une ancienne école élémentaire en restaurant.

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire au préalable de demander l'avis de désaffectation au Représentant de l'Etat dans le Département,

Considérant que le bureau d'études ITECO a proposé d'accompagner la municipalité dans le cadre de ce projet pour un montant de 7700 € HT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, approuve le devis proposé par le bureau d'études ITECO et permet à Monsieur le Maire de le signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Par ailleurs, le Conseil municipal permet également **à l'unanimité des voix** le lancement de la demande d'avis auprès du Représentant de l'Etat pour la désaffectation de l'ancienne école de Niederbetschdorf.

2) PROPOSITION DE VALIDATION D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve l'entreprise És pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 24 000€ HT et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant,

3) DEVIS DE NETTOYAGE DES CLOCHERS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, valide l'intervention de l'entreprise BODET pour un montant s'élevant à 12 288€ TTC.

4) BOULANGERIE DE SCHWABWILLER

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité des voix de maintenir le loyer de 675€ HT au profit de M. et Mme LIENHART suite à la conclusion d'un bail commercial.

5) CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE ET D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE : MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Considérant qu'après concertation avec les élus de la Communauté de Communes, il a été décidé de revoir le montant estimatif des travaux et de baisser l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 4 080 000€ HT à 3 600 000€ HT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, accepte que le règlement du concours de maîtrise d'œuvre soit modifié avec :

- En préambule, une enveloppe prévisionnelle des travaux réévaluée à 3 600 000€ HT
- « Que l'article 9 : prestations à fournir par les concurrents » soit quelque peu modifié

Monsieur le Maire pourra signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

6) CONVENTION DE DÉSIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire sur Betschdorf concerne la Commune pour les travaux relatifs à l'école maternelle et la communauté de communes pour les travaux d'accueil périscolaire. Dans un souci de mutualisation, des espaces seront communs aux deux entités et pourront servir autant à l'école maternelle qu'à l'accueil périscolaire. Pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du bâtiment, mais aussi pour réaliser des économies sur la réalisation des travaux de chaque partie privative, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération conformément à ce que prévoit la loi n°85-704 du 12 juillet 1985.

La convention de désignation de maîtrise d'ouvrage propose que la Commune de Betschdorf soit maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix valide cette convention de désignation de maîtrise d'ouvrage ainsi que son annexe financière et permet à Monsieur le Maire de la signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.

7) ELECTION DU PRESIDENT ET NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix valide l'élection de Monsieur Marc EGIZII à la Présidence de la régie communale de distribution de chaleur, nomme Anne-Lise FLEURET pour en assurer sa direction et valide sa rémunération de 200€ par mois.

8) CLOTURE DE LA REGIE DE LA POLICE MUNICIPALE

Considérant que par arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2003, une régie de recettes a été instituée auprès de la police municipale pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de police circulation et le produit des consignations.

Considérant que cette régie est inactive depuis 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix décide de sa clôture et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

9) FORFAIT D'OCCUPATION DE LA PISCINE DE BETSCHDORF PAR L'ASSOCIATION LA VAGUE DRACHENBRONN-BETSCHDORF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, valide la mise en place d'un forfait d'occupation de la piscine de BETSCHDORF par l'Association La Vague Drachenbronn-Betschdorf d'une valeur de 60 000€.

10) ALTERNATIVE AUX REPAS DES AÎNÉS : BONS D'ACHATS CHEZ LES COMMERCANTS DE BETSCHDORF

Considérant l'annulation du repas des aînés prise en charge par la Commune au vu de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

En échange, il est proposé d'offrir des bons d'achats aux aînés de Betschdorf et de ses Communes associées (65 ans et plus au 31 décembre 2020) à dépenser dans les commerces partenaires de Betschdorf.

Un bon d'achat d'une valeur de 25€ sera offert pour une personne seule et 40€ pour un couple répondant aux conditions d'âges.

Cette opération débutera à la mi-décembre 2020 et se finira le 31 mars 2021.

Cette action sera financée conjointement par la Commune de Betschdorf et son CCAS à hauteur des $\frac{3}{4}$ pour la Commune et $\frac{1}{4}$ pour le CCAS.

Après utilisation des bons d'achats dans les commerces partenaires, ces derniers seront renvoyés en Mairie avec une facture à l'appui. Ainsi, les commerçants pourront être remboursés à la fin des mois de janvier, février, mars et ce, jusqu'au 15 avril 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, valide cette action auprès des commerçants de Betschdorf ainsi que le mode de financement : $\frac{1}{4}$ pour le CCAS et $\frac{3}{4}$ pour la Commune de BETSCHDORF

Affiché du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021,

Thierry HOERR
Secrétaire de séance

Le Maire
Adrien WEISS

